



2017 Rentrée
de la Conférence
du Barreau
des Hauts-de-Seine





**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE

L'Histoire de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	5
Liste des Bâtonniers du Barreau des Hauts-de-Seine	8
Liste des (Anciens) Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	9
Liste des Invités (Accusés) par la Conférence et le Barreau des Hauts-de-Seine	10
Discours du Bâtonnier Pierre-Ann LAUGERY	12
Réquisitoire de Maître Ronan LAJOUX	20
Plaidoirie de Maître Rafaële RAYMOND	26
Droit de réponse de l'accusé Jean-Michel APHATIE	32

L'HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Créée au XVII^{ème} siècle, la Conférence du Stage était à l'origine réservée « *aux anciens* ».

En 1710 est née une Conférence « des jeunes » ayant pour objet l'interprétation du Droit.

La Révolution la fit disparaître.

En 1810, la Conférence est réapparue avec pour mission de pourvoir à la défense des indigents. Les pauvres soumettaient leur cas au Bâtonnier qui, après débat, accordait ou refusait l'aide d'un avocat. De là est née la tradition de la Conférence d'adopter l'affirmative ou la négative, ce qui concernait à l'époque l'admission ou le refus d'un indigent au bénéfice du secours du Barreau.

A partir de 1830, la Conférence a également eu pour vocation d'exercer les jeunes avocats à l'art de la parole et à la discussion des questions de droit.

Le décret du 22 mars 1852 a consacré l'existence de la Conférence mais a confié au Conseil de l'Ordre le droit exclusif de désigner les Secrétaires jusque-là élus par les avocats qui assistaient aux travaux de la Conférence.

Le décret du 9 juin 1972 a confirmé ces dispositions en précisant que les Secrétaires seraient désignés au terme d'un concours dont l'organisation pratique était laissée à chaque Barreau selon ses usages et traditions.

En ce qui concerne notre Barreau, la loi du 10 juillet 1964 a signé la disparition du département de la Seine et la création des départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et... des Hauts-de-Seine.

Dans chacun de ces nouveaux départements a été créé un Tribunal de Grande instance et, par voie de conséquence, un Barreau.

Le 19 septembre 1972, le Barreau des Hauts-de-Seine s'est ainsi déclaré constitué par la réunion de sept avocats. Il en compte aujourd'hui plus de 2.400.

En 1985, Monsieur Patrick QUIBEL, alors Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, constatant que son Barreau était jeune et dynamique, a décidé de distinguer chaque année ses membres les plus éloquents.

Il a alors, avec la collaboration du Conseil de l'Ordre, créé la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine dont il a exprimé les ambitions en ces termes :

- « perpétuer la tradition d'éloquence au sein du Barreau ;
- assurer au Barreau des Hauts-de-Seine, chaque année, une manifestation de prestige ;
- donner à l'Ordre des Avocats, à l'occasion d'une rentrée solennelle, une tribune pour exposer ses problèmes et ses ambitions ;
- intéresser au Barreau des Hauts-de-Seine et à ses avocats d'autres interlocuteurs que le monde judiciaire et politique local ;
- donner à l'extérieur du monde judiciaire l'image d'un Barreau qui, sans favoriser l'élitisme, se préoccupe de l'image de marque de ses avocats ;
- créer un pôle supplémentaire d'attraction vis-à-vis de l'Université ».

Les Secrétaires sont ainsi désignés pour une année, par leurs quatre derniers prédécesseurs et le Bâtonnier en exercice, dans le cadre d'un concours où les candidats doivent rivaliser d'éloquence sur des sujets qui ne sont bien souvent que des prétextes permettant de discourir.

L'élection s'adresse aux membres du Barreau ayant au plus sept années d'exercice professionnel au 1^{er} janvier de l'année concernée. Toutefois, si la durée d'exercice professionnel est inférieure à deux années, cette participation devient obligatoire.

Les deux lauréats ont ainsi la délicate mission de représenter leurs jeunes confrères du Barreau lors de diverses manifestations auxquelles ce dernier participe mais surtout d'organiser la Rentrée pour l'année à venir.

Depuis 1986, la Rentrée de la Conférence est ainsi devenue l'évènement annuel majeur du Barreau, qu'il organise avec le concours de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Au cours de celle-ci, et après le discours du Bâtonnier, est mis en scène dans une ambiance conviviale le procès fictif d'une célébrité issue du monde littéraire, politique, artistique, journalistique voire même religieux ou judiciaire.

Les deux Secrétaires de la Conférence se font alors pour l'occasion respectivement accusateur et défenseur de cette célébrité. L'expérience montre que bien souvent, le réquisitoire se veut plein de complaisance quand la défense n'hésite pas à piquer son client.

L'accusé d'un soir se voit bien entendu donner la parole en dernier.

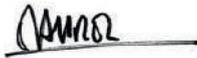
Le Barreau des Hauts-de-Seine et la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine, par la présente collection d'ouvrages, entend conserver le souvenir de ces procès fictifs, des discours de Bâtonnier qui les ont précédés et des moments festifs qui les ont suivis.

Comme vous pourrez le lire, la Conférence depuis sa création ne cesse d'affirmer son identité par le prestige de ses invités et le talent de ses orateurs.

Nous vous souhaitons une excellente et joyeuse lecture !

Nanterre, le 18 novembre 2022.

Vincent MAUREL
Ancien Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



Antoine CHRISTIN
Président de la Conférence
du Barreau des Hauts-de-Seine



Michel GUICHARD
Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



LISTE DES BÂTONNIERS DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Michel GUICHARD **2021-2022**
Vincent MAUREL **2019-2020**
Pierre-Ann LAUGERY **2017-2018**
Jacques TAQUET **2015-2016**
Olivier BENOIT **2013-2014**
Catherine SCHEFFLER **2011-2012**
Philippe-Henri DUTHEIL **2009-2010**
Pierre BERGER **2007-2008**
Claude DUVERNOY **2005-2006**
André GOURMELEN **2003-2004**
François-Xavier MATTEOLI **2001-2002**
Alain BOULARD **1999-2000**
Jean ACQUAVIVA **1997-1998**
Pascal MAYEUR **1995-1996**
Bruno BERGER-PERRIN **1993-1994**
Christophe RICOUR **1991-1992**
Jean-Luc RIVOIRE **1989-1990**
Alain NICOLAS **1987-1988**
Patrick QUIBEL **1985-1986**
Robert GARDES **1983-1984**
Alain FRICAUDET **1981-1982**
Bernadette PISTRE **1979-1980**
Guy DESCLOZEAUX **1977-1978**
Jacqueline PECQUET **1975-1976**
Dominique BLAVIER **1973-1974**
Création du Barreau : Dominique BLAVIER : **1^{er} Bâtonnier élu 1972**

LISTE DES (ANCIENS) SECRÉTAIRES DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

(Accusateur en premier ; Défenseur en second)

2020-2021 :

Amaury LE BOURDON
Jean-Baptiste de VARAX

2019 :

Florian BARON
Olivier DEWAS

2018 :

Marie PHELIPPEAU
Gauthier POULIN

2017 :

Ronan LAJOUX
Rafaële RAYMOND

2016 :

Dov MILSZTAJN
Nicolas ETCHEPARRE

2015 :

Antoine CHRISTIN
Céline MARTIN

2014 :

Antoine LANDON
Grégory DORANGES

2013 :

Laetitia LEROY
Maxime GALINANT

2012 :

Ariane ORY-SAAL
Benjamin DESMURS

2011 :

Alexandre BORDENAVE
Stéphanie GUINET

2010 :

Anne-Cécile MARTINEAU
Rodolphe GOIX

2009 :

Grégory DUMONT
Émilie GANEM

2008 :

Julien GAUTIER
Jean-Christophe GUERDER

2007 :

Edwin DEBERDT
Gaëlle NAMAND

2006 :

Laure OUDET-THEBAUT
Maxime CESSIEUX

2005 :

Alexandre DELHAYE
Alexandre PARASTATIDIS

2004 :

Stéphanie GRANCHON
Fanny MITRE

2003 :

Hugues de PONCINS
Pauline BOURNOVILLE

2002 :

Grégoire NOËL
Dimitri LEBOFF

2001 :

David CHATILLON
Marie-Astrid BRUNET D'ÉVRY

2000 :

Colin BERNIER
Vincent MAUREL

1999 :

Jean-Philippe BIDEGAINBERRY
Isabelle CLANET DIT LAMANIT

1998 :

Claire JAGER
Pierre-Emmanuel JEAN

1997 :

Pierre DEGOUL
Thibault DELORME

1996 :

Valérie DESFORGES
Marie-Cécile BIZARD

1995 :

Cécile TURON
Maya ASSI

1994 :

Cécile PUIBERNEAU
Stéphanie LAMY-BIEUVILLE

1993 :

Xavier KREMER
Hélène GERSON-MAIROT

1991 :

Jean-Philippe MARIANI
Laurence JARRET

1990 :

Françoise SALLIS-NEDELLEC
Ahcène TALEB

1988 :

Loeiz LEMOINE
Hubert de FRÉMONT

1987 :

Jacqueline ROUX
Pierre-Ann LAUGERY
Gilles DUFLOS

LISTE DES INVITÉS (ACCUSÉS) PAR LA CONFÉRENCE ET LE BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

2020-2021 : Madame Fanny ARDANT
2019 : Monsieur le Député Jean LASSALLE
2018 : Maître Henri LECLERC
2017 : Monsieur Jean-Michel APHATIE
2016 : Madame Marianne JAMES
2015 : Monsieur Bruno GACCIO
2014 : Monsieur Patrice LECONTE
2013 : Madame Audrey PULVAR
2012 : Monsieur Didier PORTE
2011 : Monsieur Christophe BARBIER
2010 : Monsieur Jean BENGUIGUI
2009 : Monsieur Jacques TOUBON
2008 : Monsieur Nelson MONFORT
2007 : Monsieur Alain DUHAMEL
2006 : Monsieur Richard DESCOINGS
2005 : Madame Isabelle ALONSO
2004 : Monsieur Patrick POIVRE d'ARVOR
2003 : Monsieur Robert HOSSEIN
2002 : Maître Jacques VERGÈS
2001 : Monseigneur Jean-Marie LUSTIGER
2000 : Monsieur Stéphane BERN
1999 : Monsieur Marc JOLIVET
1998 : Madame Arlette LAGUILLER
1997 : Monsieur Jean-Marie COLOMBANI
1996 : Monsieur Michel-Edouard LECLERC
1995 : Monsieur Erik ORSENNA
1994 : Monsieur Francis CHARHON
1993 : Monsieur Jacques SÉGUÉLA
1991 : Monsieur Daniel COHN-BENDIT
1990 : Madame Anne SINCLAIR
1989 : Monsieur Léon SCHWARZENBERG
1988 : Monsieur Alphonse BOUDARD
1987 : Monsieur Philippe BOUVARD

DISCOURS DU BÂTONNIER PIERRE-ANN LAUGERY

Mesdames et Messieurs les hautes personnalités, mes chers confrères. Je déclare ouverte la 30^e rentrée de la conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Madame la ministre,
Mes premiers mots seront pour vous qui nous faites l'honneur de votre absence, et par la même ne respectez pas la parole que vous m'aviez donnée d'être la première Garde des Sceaux acceptant notre invitation à assister à la rentrée solennelle du Barreau des Hauts-de-Seine et de sa conférence réunie. Nous avons attendu 30 ans. Et le troisième barreau de France pensait s'enorgueillir enfin de cette visite. C'est un rendez-vous manqué et c'est dommage. J'avais tant de choses à vous dire, que l'on vous rapportera peut-être, car j'espère que ce défaut d'estime est bien lié à une difficulté d'agenda de dernière minute et non pas à ce combat que nous avons initié depuis quelques semaines et qui concerne la construction au mois d'août dernier, en catimini, de cages de verre dans nos salles correctionnelles.

Mesdames et Messieurs les hautes personnalités, Mesdames et Messieurs les Présidents et Bâtonniers, mes chers confrères. Le Barreau des Hauts-de-Seine a toujours placé sa rentrée annuelle sous le double signe de la convivialité et de l'éloquence. Cette 30^e édition ne dérogea pas à la règle.

De nombreux secrétaires de la conférence ont fait preuve d'un grand talent oratoire depuis toutes ces années pour proposer à des invités toujours plus nombreux ces procès de fantaisie qui sont la marque de fabrique de notre rentrée. Dans son remarquable discours de rentrée solennelle, le bâtonnier de Bordeaux, Jacques HORRENBARGER, a fait l'éloge de l'éloquence. Et le bâtonnier de Lille, mon ami Stéphane DHONTE, nous a très justement rappelé

lors de sa prise de fonction que nous n'étions pas des auxiliaires mais des partenaires de justice dont la parole est libre. Ici dans les Hauts-de-Seine nous pensons que la parole et le talent oratoire sont intrinsèquement liés à la communication avec les juridictions. Et parce que nous sommes une profession qui compte, une profession incontournable dans le paysage judiciaire, quand bien même nous confisquerait-on les mots, nous croyons qu'il faut nous battre pour l'expression orale, au risque sinon de perdre un peu de notre liberté. Rendez-vous compte. Il faut que ce soit Antoine GARAPONT, magistrat, qui réfléchissant à la symbolique architecturale du nouveau Palais de justice de Paris, vienne nous rappeler que le procès est une cérémonie de parole.

Mesdames et messieurs, cette fête du verbe se veut également conviviale. Et permettez-moi de profiter de cet instant pour remercier les 19 membres du personnel de l'Ordre qui travaillent toute l'année avec énergie et cohésion pour faire de notre Barreau un Barreau moderne, apprécié pour son accueil, brillant grâce à l'excellence des avocats qui le composent et atypique par sa grande diversité.

Je m'en voudrais de ne pas mettre également à l'honneur les anciens bâtonniers et les membres du Conseil de l'ordre qui œuvrent chaque jour et gratuitement, dans l'ombre et pour le bien des confrères de notre barreau. Ce sont tous des gens précieux et bénévoles qui m'ont rendu depuis près d'un an la tâche plus facile et je tenais à les en remercier.

Et puis vous me le permettez je voudrais aussi remercier mes deux associées, Rachel et Capucine, et mes deux collaboratrices, Camille et Maëlys, qui depuis un an font que notre cabinet tourne et continuera à tourner.



Mais le Barreau des Hauts-de-Seine est aussi une grande famille. Et comme dans toute famille lorsqu'elle perd l'un de ses membres, elle est triste.

J'ai ici une pensée émue pour notre consœur Chantal MELAMED qui nous a quittés le 10 mars dernier à l'âge de 66 ans, après 34 ans de barre comme on dit, et qui laisse à tous le goût amère de son absence.

Je n'oublie pas, bien sûr Cyril BACROT qui a fait toute sa carrière au sein du cabinet Fidal, grande figure du Barreau des Hauts-de-Seine et de la profession, précurseur de la fiscalité patrimoniale, membre du Conseil de l'ordre et du Conseil national des barreaux au moment de la fusion. Militant de la première heure pour cette nouvelle profession d'avocat qu'il a jusqu'à sa retraite en 1995, défendu au travers de son investissement dans la formation professionnelle des jeunes en liaison avec les

universités et qui demeure pour beaucoup un exemple et un modèle.

Et enfin, j'ai beaucoup de peine à évoquer le souvenir de Patrick Quentin. Il est parti lundi emporté par une sale maladie contre laquelle il a combattu des années avec courage et même un certain talent qui nous faisait presque oublier la présence de son fauteuil. Ce courage dont il a fait preuve durant toute sa carrière a commencé en 1973. Ce talent qui a construit son exercice professionnel fait de liberté et de fureur, notamment lorsqu'il intervenait devant la Cour d'assise ou dans ses nombreux combats menés pour la Licra contre l'antisémitisme, mais qu'il a aussi longtemps exercé sur la scène de la revue de l'UJA. Membre du Conseil de l'ordre de 1981 à 1985, il aimait profondément son métier, et nous nous l'aimions beaucoup. Tu voudras bien transmettre, ma chère Muriel, à votre famille, toute notre émotion et la sincérité de notre affection. Adieu l'ami !

**Intervention chantée de 2 membres/actrices
de l'UJA de Nanterre – Transcription**

On se demande si nous sommes des crevards ou bien des nantis. Mais nous sommes les uns et les autres. Et tellement de choses encore. Nous sommes infiniment différents. Ceux-là qui méprisent, ceux-ci qui aident. Ceux qui palpent, ceux qui s'cherchent et tous les autres aussi. Trompons-nous, soyons insolents. Tout n'est pas perdu. N'attendons rien que de nous. Parce que la défense est sacrée, parce que nous pourrions être unis, parce que le plus important n'est pas l'avocat que nous sommes mais celui que nous avons choisi d'être.

Tu raccroches ta robe ? Arrête ! Qu'est-ce qui te prends de faire des trucs pareils. Qui t'a fait du mal comme ça ? C'est la chambre de l'instruction de Versailles ? Tu sais que tu peux tout nous dire. Nan mais ce sont des vieillards là-bas tu l'sais. Regarde-moi dans les yeux, regarde-moi ! Tu t'es battu, c'est ça qui est important. C'est ça qui est magnifique. Depuis la première fois que j'y ai mis les pieds c'est ce que je me suis dit. Et puis comment on ferait sans toi ? Comment on ferait pour tout changer ? ça ne pourrait jamais fonctionner, c'est impossible. Alors faut pas pleurer. Faut aller plaider ! Parce que je te promets ça va aller, je te le promets, ça va aller. Parce qu'on est de ceux qui résistent, de ceux qui s'indignent, de ceux qui croient aux miracles. Pas de ceux qui disent que l'homme est un con qui ne pourra jamais changer. Et puis peut-être qu'un jour on n'y pensera plus à nos débuts, qu'on aura tout oublié, comme ces cons qui nous ont méprisé.

En attendant, allons boire un verre en bas du cabinet si tu veux, pour que je te répète ces phrases, ces mots de notre serment. Tu t'souviens ? Tu t'souviens ?

*Tu nous entends la répression ? Tu nous entends ? Si tu nous entends, va te faire ****. Tu pensais nous avoir, hein ? Tu voulais les incarcérer ? Surprise, connasse !*

Tu nous entends l'arrogance, tu nous entends ? Si tu nous entends fais gaffe quand tu sors d'audience tranquille le soir. On pourrait avoir envie de te refaire la mâchoire de petit secrétaire d'la Conf de Paris, de

te faire bouffer ton code pénal. Qu'est-ce que t'en dis ?

Tu nous entends l'injustice, tu nous entends ? Si tu nous entends c'est que toi aussi tu vas bientôt faire ton sac, prendre la première à gauche puis la 2^{ème} à droite puis encore à gauche et aller niquer ta race. Félicitations ! Bravo !

Tu nous entends la résignation, tu nous entends ? Si tu nous entends sache que tu nous fait pas peur, tu peux tirer tout ce que tu veux, on avance quand même, tu pourras pas nous arrêter. Et on laissera personne derrière, on va plaider comme si on y croyait. Tout ça c'est fini !

Tu nous entends la dignité, tu nous entends ? Si tu nous entends sache qu'on va faire le ménage et qu'on est désolé. On est désolé de ces confrères qui nous ternissent, mais on va changer. On deviendra des gens bien tu verras. Un jour tu seras fière de nous.

Tu nous entends la conscience, tu nous entends ? Si tu nous entends il faut que tu reviennes maintenant ça y est. Certains ont déconné c'est vrai, mais nous on a compris, et là on a les poings serrés. Il faut que tu nous prennes, que tu nous emmènes.

Tu nous entends l'humanité, tu nous entends ? Si tu nous entends, attends nous ! On arrive ! On voudrait tout comprendre, tout savoir, tout défendre, tout dire. On cherche la porte d'une nouvelle défense pour pouvoir s'y fondre en grand !

Tu nous entends toi qui attends ? Tu nous entends ? Si tu nous entends souviens-toi que tu n'es pas tout seul. Jamais. Y'aura toujours un avocat à tes côtés, même sans un rond, un peu bizarre, même à la Cour, même au prétoire, comme des hussards noirs.

Il faut qu'on sonne l'alarme, qu'on s'retrouve, qu'on s'rejoigne, qu'on s'entraide, qu'on soit des milliers de mains, sur des milliers d'épaules. Qu'on s'répète encore une fois que l'injustice est un crime, que le droit est une arme, une putain de flingue silencieux.

Rendez-vous aux prétoires ! Rendez-vous aux prétoires ! C'est pas fini !

Mesdames et Messieurs les Hautes Personnalités,
Mes chers Confrères,

Les mots que vous venez d'entendre magnifiquement interprétés par la troupe de l'UJA de Nanterre ont un sens.

Ils viennent vous dire, en vous touchant peut être au cœur, y compris dans leur trivialité, leur crudité et leur pertinence, que l'innovation n'est pas exclusive du combat, que notre cause est juste même lorsque l'opinion publique est contre elle, et qu'il n'est pas de nouvelle vie lorsque l'on se condamne à faire table rase du passé et de ce qui a construit toute notre histoire professionnelle.

Elle ne fait que commencer, cette nouvelle vie de l'Avocat du 21^e siècle, coïncé entre sa crise de croissance, sa découverte du numérique et son fichu changement de paradigme.

C'est amusant d'ailleurs que le rapport du Centre de Recherche et d'Etude des Avocats et de l'Institut des Hautes études sur la justice place son 4^e défi (construire une communauté de juristes) après les trois autres que sont ...

Gagner en crédibilité

Réussir la transition numérique

Transformer son modèle économique

Il me semblait au contraire que l'union sacrée devait être la base de notre crédibilité, le gage de la reconnaissance de notre expertise, et le chemin vers une approche plus sérieuse de notre rapport à l'argent.

Et là, pardonnez-moi, sans ironie aucune, je ne parle pas que de la gouvernance de notre profession, non, non, je parle d'« *un rapport provocateur qui malmène notre profession pour la pousser à se réinventer* », à devenir le promoteur de l'innovation, comme a pu le dire récemment une certaine candidate à la présidence du Conseil National des Barreaux.

Je ne suis pas d'accord avec le Président EYDOUX lorsqu'il considère que ce rapport ne l'est pas. Et je pense que le travail tout en finesse de Kami HAERI est beaucoup plus porteur d'espoir que celui-ci d'une soixantaine de pages qui fait plus peur paradoxalement aux avocats que l'agression gratuite dont ils ont été victimes, il y a 1 an, lors du dépôt d'un autre rapport, qui les présentait comme des trublions incontrôlables, des empêcheurs de juger en rond, mettant en danger les magistrats y compris physiquement.

Et ne me dites pas que nous avons tort d'avoir peur et que la réaction des juges était adaptée, lorsque Franck BERTON, pas plus tard que lundi dernier a comparu devant la Commission Régionale de Discipline à l'initiative du Parquet Général de Douai, pour avoir refusé d'être commis d'office dans des conditions scandaleuses.

Le rapport à l'humain et le manque d'accès aux lieux où le droit s'exerce ne sont-ils pas aussi importants que la capacité à réussir la mue numérique dans ses bataillons d'algorithmes ?

Sommes-nous à ce point déshumanisés que nous soyons contraints paradoxalement d'incuber pour trouver des remèdes à nos maladies endémiques que sont le repli sur soi, l'artisanat et la comptabilité façon boulier chinois ?

Notre gouvernance est-elle si disparate qu'elle soit moins audible que la parole de notre confrère Raphaël MONROUX, l'excellent bâtonnier de Libourne lors de la dernière Convention Nationale des Avocats.

La défiance des juges envers les justiciables et leurs conseils n'aurait-elle pas pu faire elle aussi l'objet d'une séance de travail, d'une réflexion de ces deux prestigieux organismes, au côté de sujets oh ! combien fondamentaux, tels que la mondialo-compatibilité de l'avocat français ou le modèle économique le plus performant permettant au cabinet d'avocats de devenir une entreprise juridique ?

Et les barreaux de France dont certains parmi les plus grands sont-ils à la traîne, inefficaces voire

dispendieux si l'on en croit l'écho des salles des pas perdus et l'explosion de défiance que nous pouvons lire sur les réseaux sociaux et dans les médias envers les ordres et notre gouvernance nationale et tripartite ?

Mais, Mesdames et Messieurs, Mes chers Confères, les barreaux de France travaillent chaque jour avec leurs moyens et parfois dans la peine pour trouver d'abord des solutions d'urgence pour des confères désemparés de plus en plus nombreux et de moins en moins considérés.

Et je ne parle pas ici que des cabinets individuels.

Même le modèle économique des cabinets à structure pyramidale qui avait cours dans les grands cabinets d'affaires serait aujourd'hui dépassé, parce que les clients reviennent à la notion vieille comme le monde de « *l'intuitu personae* », celle qui perdure encore dans des structures de moindre importance, comme si, lassés des supermarchés du droit, ils

appelaient de leurs vœux, une sorte d'avocat-bio à la rescousse, l'avocat petit producteur.

Alors quand on laisse à entendre aux avocats aujourd'hui :

Si vous êtes pénaliste, vous êtes réduit au rôle de supplicateur de justice,

Si vous êtes civiliste, méfiez-vous de la défiance des juges à votre égard,

Si vous êtes « prud'homaliste », vous êtes le prince du dilatoire,

Et si vous êtes fiscaliste, vous êtes le complice des fraudeurs

... parce que (et c'est écrit en toutes lettres dans le rapport précité) :

« Il est acquis qu'en France, les avocats tendent à jouer avec les limites de la vérité et entretiennent avec elle un rapport malicieux ».

Il est dès lors très difficile de demander à ces mêmes avocats, en même temps, d'innover, de se former, ou



de maîtriser les nouvelles technologies puisque de toutes les manières, ils se sentent déconsidérés et ont le sentiment très fort de la suspicion qui les entoure.

Or, dans le même temps, où l'on veut repenser la carte judiciaire en imaginant de supprimer de nouvelles juridictions, et pas des moindres, ce qui va contribuer à une plus grande désertification des territoires et accroître les difficultés des justiciables pour accéder au juge, ce rapport nous dit qu'il faut renforcer la crédibilité des avocats et les responsabiliser en réhabilitant l'audience et faire le plus possible de procès à « corps présent ».

Mais tout le monde voit bien aujourd'hui que l'audience elle-même est décrédibilisée et qu'il ne sert à rien si l'on reste de plus en plus taisant, de plaider corps présent !

Le justiciable qui assiste à son procès voit bien la distance qui s'est installée entre le juge et lui, il entend bien un rapport souvent succinct et incomplet, il ne comprend pas pourquoi son avocat doit plaider « par observations » et rend ce dernier responsable d'une justice au rabais, qu'il déconsidère totalement, fort du sentiment souvent réel d'avoir été maltraité.

Alors, bien sûr qu'il faut innover, moderniser nos exercices professionnels, mieux nous former, investir de nouveaux domaines du droit, repenser notre gouvernance, nous déringardiser, mais pas au détriment des gens !

Les gens, Mesdames et Messieurs, qu'ils soient chômeurs ou délinquants, chefs d'entreprise ou caissière, start-uppeuse ou fonctionnaire.

Les gens passent avant la technologie, sauf si la technologie permet de mieux venir en aide aux gens !

« Il est grand temps de passer d'une société orientée vers les choses à une société orientée sur les êtres. Si l'on pense que les machines et les ordinateurs, le profit et les droits de propriété sont plus importants que les hommes alors, le trio de

géants – Racisme, matérialisme et militarisme – est impossible à vaincre ».

(4/4/1967 Martin Luther King)

Madame la Ministre, si ces mots vous parviennent, les cinq grands chantiers prestigieux que vous avez lancés le 5 octobre dernier en vue d'améliorer le fonctionnement quotidien de la justice et l'efficacité des peines, me font peur car la marche forcée qui nous imposait de manifester notre opinion et nos désidérata avant le 13 novembre dernier, nous fait craindre finalement un triste lotissement en préfabriqué, au lieu de la construction solide attendue, à l'aune des grands enjeux sociaux de ce nouveau siècle.

Vous savez, nous sommes nombreux à avoir fréquenté et connu les bâtiments préfabriqués de Bobigny avant la construction du Tribunal, mais il est vrai que lorsque je vois l'état du Tribunal de Bobigny aujourd'hui, j'en viens presque à regretter finalement ces préfabriqués d'infortune. Ils avaient le charme de l'inachevé, la fureur d'une justice de combat lorsque les murs en carton de la Cour d'Assises n'amortissaient ni les klaxons des voitures, le bruit des semi-remorques lancés en pleine vitesse ou les hurlements de la femme éconduite dont le malheur sourdait au sortir de l'audience du JAF, tout à côté.

De grands syndicats de magistrats et d'avocats, se montrent très inquiets, à juste titre, tant ces chantiers menés à terme vont restreindre l'accès aux lieux de justice notamment pour les plus pauvres d'entre les demandeurs de droit, fragiliser les conditions de travail des personnels et nuire à l'activité quotidienne des avocats.

Pardonnez-moi, si j'ai l'esprit mal tourné, mais, lorsque je lis « amélioration et simplification des procédures pénales et civiles », j'entends restriction des droits de la défense, et procédures tellement simplifiées qu'elles ne laissent plus la place à la moindre contestation.

Lorsque je lis « sens et efficacité des peines », je ne peux m'empêcher d'entendre répression, accroissement du quantum des peines et chasse

au soi-disant laxisme des juges chargés de leur application.

Lorsque je lis enfin « adaptation de l'organisation judiciaire », je frémis quand les bruits de couloirs me renvoient en écho la possible suppression de Cours d'Appel, dont celles d'Agen, Metz, Pau, clairement programmées, ou de Juridictions éloignées mais devenues de proximité grâce à Madame DATI, ce qui est contraire à l'idée que je me fais d'une justice proche du citoyen.

Alors Madame la Ministre, vos chantiers me semblent mal partis et réducteurs par manque de maîtrise d'œuvre et de sens commun (même si ce dernier terme est aujourd'hui bien galvaudé).

Mesdames et Messieurs les Hautes Personnalités, Mes chers Confrères, les cinq termes de notre serment mériteraient que l'on ouvre pour chacun un chantier mais pas pour analyser notre rapport d'avocats à ces mots forts que sont la dignité, la conscience, l'indépendance, la probité et l'humanité, non, rassurez-vous, Mesdames et Messieurs les contempteurs, ces termes-là sont dans notre sang.

Mais qu'en est-il de la justice de France ?

La dignité : l'indignité de la justice de France qui construit des cages de verre en catimini et dépense des millions d'euros, pour faire des détenus des personnes coupables aux défenses atrophiées.

La conscience : l'inconscience de la justice de France, qui dénie les droits aux peuples souffrants d'accéder à leurs juges physiquement et fait reposer sur des avocats nécessaires et sous-payés le poids de leurs moyens de défense.

L'indépendance : la dépendance de la justice de France au bon vouloir de la finance d'état, car les 3,8 % d'augmentation de son budget ne réussissent pas, et de loin, à rattraper le temps perdu.

La probité : la probité de la justice de France, cette observation scrupuleuse des règles de la morale sociale et des devoirs qu'elle a bien du mal à s'imposer à elle-même, quand il s'agit d'évoquer notamment la responsabilité de certains de ses juges.

Cette bonne foi, cette droiture et cette honnêteté rigoureuse qui font parfois défaut, défaut qu'il nous est quasiment impossible de pointer du doigt, sauf à prendre des risques pour nos clients et parfois pour nous-même.

Et enfin l'humanité de la justice de France, qui ne vaut, que par l'humanité de certains juges ou procureurs et que, parce qu'il existe des avocats qui luttent pour sauver des droits, remporter des victoires de principes, porter à bout de bras des âmes damnées, des victimes détruites, des entreprises exsangues et des gens malheureux.

Alors permettez-moi, au terme de mon propos, de vous raconter une histoire que chaque avocat a pu vivre, l'histoire de Louise cette brave Louise, qui représente à elle seule tous ces justiciables qui font appel à vous, que vous exerciez en cabinet individuel ou dans de grands cabinets :

Louise à une vie difficile !

Oh Ça n'a pas toujours été le cas, mais dans son trois pièces à Asnières, seule depuis que son mari s'en est allé il y a 5 ans, avec son putain de cancer, elle ne va plus très fort vous savez. Louise n'était pas vraiment malheureuse, avant..

Elle vivait avec Fernand, retraité des P et T. et son salaire à elle de la Caisse des dépôts, sa fille qui venait les voir chaque semaine (ça fait loin, Beauvais, mais c'est quand même mieux la campagne, pour la petite, hein maître ?), mais aujourd'hui c'est plus pareil depuis que son Fernand l'est parti...

Ça fait comme un vide et Laetitia qui adorait son père surtout, ben, elle vient de moins en moins (faut dire que ça fait loin Beauvais ...), depuis qu'elle est à la retraite, Louise, (mais faut comprendre, une veuve comme moi, c'est pas de la compagnie et puis mon gendre, il est pas trop causant.)

Vous savez Louise, la retraite, ça lui faisait moins peur que la solitude, mais ça fait pas beaucoup d'argent quand même. Heureusement que c'est un acheleme, mais malgré ça, elle peut plus payer son loyer, Louise, depuis 10 mois, vous vous rendez

compte ! 20 ans sans une dette et puis, vlan ! Le cancer, la retraite, les restes, le colis de Noël, et pour la première fois de sa vie, elle peut plus payer son loyer...

C'est pas qu'elle a fait des folies dans sa vie, oh ! non ! Elle n'a rien à part ses meubles dans son chez elle, et les photos de Laetitia et de son Fernand dans des cadres, et des odeurs, des présences, des souvenirs,... mais rien qui puisse l'aider à payer son loyer !

3 000 euros qu'elle doit enfin, « *c'est ce qu'ils disent sur le papier du l'huissier ! 3 000 euros et voilà qu'ils veulent que je m'en aille, mais pour aller où, Maître c'est pas humain des gens comme ça* ».

Alors on lui a dit qu'elle pouvait demander l'assistance juridique gratuite et qu'un avocat serait désigné. Et c'est pour ça qu'elle est là, Louise, avec son mouchoir en papier qui tirbouchonne entre ses doigts, son sac en plastique simple plein de papiers qu'elle a fourrés dedans à la va-vite pour me les apporter, le cœur au bord des yeux, avec la certitude que je vais pouvoir faire quelque chose ...

Y a là toute sa vie à Louise, les quittances, les factures EDF en triple, la médaille du travail de Fernand et les félicitations du sous-directeur adjoint de la Caisse des dépôts, ses relevés de compte à la Poste, la concession au cimetière, son groupe sanguin, les lettres qu'elle a envoyées au acheleme, « *quand y a eu la fuite dans la colonne d'eau des toilettes qu'ils sont jamais venus, même que ça fait des traces noires et que ça sent pas bon, sans parler de l'ascenseur qui marche une fois sur deux* », et la pétition qui va avec.

Elle déborde Louise, de trouille, de ressentiment et de tristesse et d'injustice aussi, elle déborde de se sentir faible et désargentée, peut être à la rue bientôt (bien sûr elle peut aller chez sa fille, mais c'est délicat et faut pas déranger, quand même et puis ça fait loin, Beauvais). Elle a tellement confiance en moi Louise...

Moi, l'avocat d'aide juridictionnelle, qui vais la recevoir longuement parce qu'elle me fait de la peine. Qui vais trier les papiers, les classer,

m'énerver quand elle sera partie contre ces salauds qui la chassent, qui vais conclure à l'arrache parce que c'est un référé, écrire au confrère adverse pour quémander des délais ou un renvoi au moins, puis rajouter une demande reconventionnelle pour l'histoire du dégât des eaux et de l'ascenseur, en sachant que ça va durer plus longtemps, si y'a un constat ou une expertise.

Moi, qui vais aller trois fois à l'audience, avec Louise qui est là, à croire sa dernière heure arrivée, avec des papiers retrouvés et qu'elle m'amène au dernier moment en croyant bien faire. Elle est lourde Louise, mais je l'aime bien.

Et puis, au bout de quelques mois, y aura une décision qui, dès le premier jour était prévue, ma pauvre Louise ... Et je vais demander à la greffière du tribunal d'instance mon afm à 8 uv, enfin si ça reste comme ça, et moi, l'avocat d'aide judiciaire, je toucherai, royalement, 200 euros.

Ma chère Louise, où que vous soyez, qui que vous soyez, sachez-le :

J'ai parfois mal à ma dignité, à mon honneur, à ma France, mais je suis content de vous avoir aidée pour presque rien.

Alors, mes chers Confrères, formez-vous, soyez performants, prédictivez-vous, osez les plateformes, les incubateurs, embrassez la transition numérique, mais n'oubliez pas les gens, surtout ne les oubliez pas.

Et vous, les contremaîtres des chantiers de la justice, les donneurs de leçons et autres censeurs de notre profession, sachez que nous allons faire mieux pour devenir meilleurs que ce que nous sommes, certes, mais que tant qu'il y aura des Louise, vous nous trouverez à leurs côtés.

Mes chers Confères,
Persuadez-vous chaque jour qu'il n'y a pas de vraie justice sans avocat et vous tous, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les Hautes Personnalités, chers Amis, dites-vous bien que :
Les avocats sont rarement assis, jamais couchés et toujours debout.

RÉQUISITOIRE DE MAÎTRE RONAN LAJOUX

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les membres de la Cour,
Mesdames et Messieurs les Jurés,

Est-ce que Paris Match est dans la salle ?

Si vous pouviez simplement leur dire de ne pas prendre de photos du coupable... enfin de l'accusé appelez-le comme vous voulez, de toute façon il sera condamné... Ça serait bien ça a mis un tel désordre la dernière fois !

D'ailleurs, en parlant de condamné et de condamnation, j'ai moi-même beaucoup réfléchi, en rédigeant mon réquisitoire, sur la place de l'accusé dans le procès pénal et la célérité des décisions de justice.

J'en suis arrivé à la conclusion, du haut de ma grande expérience de parquetier, d'une part, que toute personne ayant écopé d'une peine avait été au préalable accusée et, d'autre part, que la présomption d'innocence est un concept dépassé, désuet, laxiste à certains égards.

Aussi je vous propose, Madame la Ministre, enfin si vous étiez venue... d'instaurer une présomption irréfragable de culpabilité.

Outre le fait que cela faciliterait mon dur labeur quotidien d'avoir à apporter des preuves – si l'accusé est ici devant vous c'est bien qu'il a quelque chose à se reprocher - cela permettrait également de créer ce que j'appellerai une justice de proximité en établissant un lien, une connexion, une proximité réelle entre le prévenu et la peine via une automaticité de cette dernière.

Toutefois, eu égard au caractère quelque peu liberticide de la mesure, il pourrait être envisagé

de la faire passer par voie d'ordonnance et, encore mieux, au mois d'août de surcroît. Mais, trêve de digression, venons-en à notre accusé du soir.

Jean-Michel Apathie... Votre culpabilité ne fait aucun doute et, comme je ne suis pas un avocat général au grand cœur mais un ministère amer, je vous le dis tout net... vous allez morfler !

Hélas pour vous, ou « *Aulas pour vous* » si vous étiez lyonnais, je dis cela avec d'autant plus de conviction que je suis persuadé que les arguments et autres effets de manche développés par votre avocate seront à l'image de votre pilosité crânienne : courts voire inexistants.

Alors, je vois déjà les cris d'orfraie de la défense s'époumonant à dire que l'accusé est un homme normal, qu'il est marié, père de famille, que sa Renault Clio n'est pas détenue par une société localisée aux Iles Caïmans, mais détrompez-vous ! Derrière cette normalité apparente et ce physique d'expert-comptable, se cache un véritable escroc, un François Hollande du journalisme !

Alors entrons directement dans le vif du sujet, Jean-Michel Apathie vous êtes ici même accusé de harcèlement moral des hommes politiques, de harcèlement auditif du public, le tout sur fond d'escroquerie, fil rouge de votre parcours.

Et, alors croyez-moi ou non, aussi étrange que cela puisse paraître... en matière d'escroquerie dans les Hauts-de-Seine on s'y connaît. Voir un tribunal altoséquanais juger quelqu'un pour escroquerie, c'est un peu comme s'adresser à un cannibale pour savoir si les hommes ont du goût, c'est en quelque sorte demander la vision d'un expert !



Des preuves, des preuves, vous voulez des preuves... et bien vous allez être servis !

Mais avant cela, Mesdames et Messieurs les jurés, vous vous demandez certainement : mais au fond qui est JMA ? Quel est son parcours ? Quels sont ses réseaux ? Et bien, ce soir... tout, tout, tout, vous saurez tout sur Apatie.

Jean-Michel Apatie, toute votre vie, tout votre parcours vous a mené ce soir en ce tribunal pour que vous répondiez de vos actes. Alors, vous allez me dire « *on ne met pas 60 ans sur table comme on étale ses lettres au scrabble* »... et bien je vais me gêner tiens !

Monsieur Apatie, vous êtes né, le 8 septembre 1958, de la rencontre somme toute inopinée d'un ovule et d'un spermatozoïde... à Moncayolle-Larrory-Mendibieu, petite bourgade de 400 âmes située dans les Pyrénées-Atlantiques, dans la région de la Soule non loin du Béarn voisin qui, à l'époque, n'était pas encore connecté au Modem.

J'attire ici l'attention de la Cour sur un fait important, si l'on ajoute l'âge de l'accusé à son année de naissance on trouve 2017. Coïncidence, je ne crois pas. Je le répète – monsieur Apatie – tout vous mène cette année, en ce tribunal, pour répondre de vos actes.

Petit, votre scolarité est balbutiante parfois explosive – logique me direz-vous pour un basque – et, de désintérêt en bonnets d'âne, de désillusion en fainéantise, vous finissez par quitter l'école à 14 ans non sans avoir arraché votre BEPC dans un dernier effort.

Suite à votre décrochage scolaire, votre destin semble alors tout tracé, vous allez reprendre le café familial de Viodos et devenir ainsi guide spiritueux du village.

Mesdames et Messieurs les jurés, cette époque est peut-être un détail pour vous mais pour mon réquisitoire ça veut dire beaucoup.

En effet, c'est au coin du comptoir, là où les verres ne sont pas solitaires, où la pression est bue plutôt que subie, que l'accusé a aiguisé sa logorrhée politique, celle-là même qu'il trainera quelques années plus tard de radios en radios et de plateaux de télévision en plateaux de télévision. Le PMU, ce lieu de concordance des croyances erronées affirmées avec vigueur, ce lieu où celui qui l'emporte est celui qui a le verbe le plus haut mais parfois les idées les plus basses.

Toute l'attitude ultérieure de l'accusé est liée à cette éducation politique et auditive à la dure. Ce destin tout tracé fut néanmoins interrompu par l'irruption de votre service militaire. Quelle ironie pour un moulin à parole basque de devoir se retrouver dans la Grande Muette !

J'attire par ailleurs l'attention de la Cour sur la double tentative d'escroquerie dont s'est rendu coupable l'accusé à cette époque. En effet, dans un premier temps, il essaye honteusement de se faire réformer pour se soustraire à ses obligations républicaines.

Ainsi, alors que certains de ses camarades jouent aux échecs à cette époque, lui les collectionnent et, bien évidemment, cette médiocre tentative échoue lamentablement.

Dans un second temps donc, conscient de l'impossibilité d'obtenir un salut total et puisque la canicule l'emballe à l'époque, il prend sa plus belle plume et se fend d'une lettre à son député lui quémandant littéralement d'être envoyé dans la marine nationale... à Tahiti.

Bien tenté Apathie ! Manque de Pau, vous atterrissez à Cherbourg !

Ville bien connue pour son micro climat, surnommée le Papeete du Cotentin, le Honolulu de la Manche où, à défaut de colliers de fleurs, vous êtes accueilli avec des parapluies, où la mer n'est pas bleu azur mais gris souris et où les vahinés portent des polaires Quechua... Ce sera votre quotidien, douze mois durant. Cette affectation est une preuve réelle que l'escroquerie ne paye pas toujours monsieur Apathie !



A votre retour, vous quittez le bistrot familial pour devenir vendeur de voitures sur la côte basque, là encore... on ne peut pas dire que cette profession est reconnue pour son intégrité. En effet, selon un sondage récent, il apparaît que le taux d'honnêteté chez les vendeurs de voitures est de 4 % - alors certes ce taux est toutefois supérieur d'environ 4 % à celui des notaires – mais ce n'est quand même pas bien élevé !

Au-delà de la profession en tant que telle, veuillez noter Mesdames et Messieurs les jurés, que les voitures de la marque Fiat que l'accusé vendait à cette époque avaient une carrosserie qui rouillait au contact de l'air marin. Or, je vous rappelle, même si ces faits sont prescrits eu égard à l'âge avancé de l'accusé, qu'il vendait ces voitures sur la côte basque, au bord de la mer donc...

Encore une pierre à l'édifice d'une escroquerie embryonnaire mais déjà féconde !

Néanmoins, se rendant bien compte qu'on peut tromper une fois mille personnes mais pas mille fois mille... bref se rendant compte du manque d'avenir dans ce secteur, l'accusé cesse ses méfaits pour un temps et, par miracle, devient garçon de café à Lourdes. L'on aurait pu croire que la proximité des pèlerins et autres grenouilles de bénitiers l'aurait remis dans le droit chemin. Et bien non... Son jeu favori de l'époque était de rendre imparfaitement la monnaie aux touristes étrangers !

Ces pauvres touristes étrangers qui n'avaient rien demandé... Alors, certes ils portent tous des chaussettes blanches dans leurs sandales, mais ils ne méritaient pas pour autant d'être spoliés de la sorte ! Vous me dégoutez Apathie ! On ne se refait pas, escroc un jour escroc toujours.

C'est alors en 1981, vagabondant tel un ermite errant, que vous vous décidez à reprendre le chemin des écoliers - via une passerelle - permettant aux personnes non titulaires du baccalauréat mais justifiant d'un nombre suffisant d'années d'exercice professionnelle, de s'inscrire à l'université.

Vous qui avez tout fait de travers jusque-là, ce sera direction la faculté de droit de Pau. De manière concomitante, vous décidez de passer l'arme à gauche et de vous encarter au Parti Socialiste. A cette époque, les posters de Michel Sardou et Herbert Léonard tapissant les murs de votre chambre font ainsi place aux affiches de Michel Rocard et François Mitterrand. C'était désormais écrit, votre avenir sera politique ou ne sera pas.

Fort de ce militantisme acharné, vous vous présentez aux élections municipales dans votre village de Viodos mais vous subissez là encore une véritable débâcle - électorale cette fois - en finissant bon dernier.

Preuve en est, comme le disait Jean-Louis Borloo, qu'il ne suffit pas de saouler les gens, pour qu'ils bourrent les urnes pour vous !

Comprenant à cet égard que votre place est plus dans la contemplation que dans l'action, vous entamez des études de journalisme à Bordeaux et, en bon provincial, vous montez à la capitale pour exercer votre profession. N'étant pas un homme très cathodique à l'origine, vous vous dirigez vers la presse papier et êtes employé au sein du journal 30 millions d'amis, le journal des amis des animaux. Puisque vous n'en êtes pas à un paradoxe près, vous devenez spécialiste canin et, plus particulièrement, spécialiste du cocker ce qui, rétrospectivement, est un comble pour le roquet que vous êtes devenu !

Mais, je vous le concède, la manœuvre est habile : ces petites boules de poil – certes malodorantes – mais si mignonnes avec leur bille de clown et leurs oreilles qui tombent, comme c'est attendrissant... Ne vous laissez toutefois pas abuser Mesdames et Messieurs les jurés, l'accusé a usé là d'une technique bien connue appelée la « Sylvain Mirouf » de l'escroquerie.

Le principe est simple, l'individu crée un écran de fumée, un subterfuge, un cheval de Troie destiné à attendrir le public pour mieux masquer ses viles intentions et ses méfaits.

Cette parenthèse enchantée ne durera d'ailleurs qu'un bref instant puisque vous vous dirigeâtes

rapidement vers le journalisme politique, retombant ainsi dans un univers peu recommandable !

En définitive, si l'on déroule le fil de votre existence, vous avez commencé cancre, puis vous êtes devenu guide spiritueux de comptoir, vous avez tenté de vous dérober à vos obligations républicaines, puis êtes devenu arnaqueur de touristes à Lourdes, vendeur de voitures qui rouillent instantanément, spécialiste du cocker pour tenter de vous racheter une vertu et enfin vous avez fini par nager au milieu des requins dans l'arène politique...

Aphatie ! Vous êtes à l'escroquerie ce que Céline Dion est à la chanson francophone, une référence ! Rocancourt, Madoff, Mesrine ou encore Bernard Tapie font pâle figure à côté de vous !

Mesdames et Messieurs les jurés, n'en jetez plus, cent fois sur son métier, l'accusé a remis son outrage : l'escroquerie est largement caractérisée.

Venons-en maintenant aux faits de harcèlement moral.

Pour rappel, le Code pénal définit le harcèlement moral comme « *des agissements répétés envers autrui ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel* ».

1^{er} critère : des agissements répétés.

J'attire l'attention de la Cour sur le fait que cela fait maintenant plus de 30 ans, certains vous diront mille ans en Italie, que l'accusé sévit sur tous les supports possibles et imaginables : presse papier, radios, plateaux de télévision et même... Twitter !

Oui l'accusé gazouille ! Il gazouille en 140 puis 280 caractères et ponctue ses tweets d'un « *étonnant non ?* » qui a la force des évidences, semble vouloir tout dire mais pourtant n'explique rien !

Vous noterez à cet égard le paradoxe pour un basque de s'exprimer avec si peu de caractères.

Cette longévité exceptionnelle fait dire à certains que Jean-Michel Apathie est le Michel Drucker du journalisme politique, que dis-je le Toutankhamon de la presse !

Néanmoins, comme toutes les bonnes choses ont une fin monsieur Apathie – sauf la banane qui en a deux – ce procès marquera à n'en pas douter votre chute ! Oui, ce soir, les basques tombent ! La Cour doit faire cesser vos turpitudes qui n'ont que bien trop durées !

Venons-en maintenant au second critère du harcèlement moral : une dégradation des conditions de travail ou de vie susceptible de porter atteinte à la dignité, d'altérer la santé physique ou mentale de la victime ou de compromettre son avenir professionnel.

Cela nous amène à nous poser la question suivante : qui sont les victimes ? Premièrement, les hommes et femmes politiques cuisinés sur le grill du tribunal médiatique.

Le procédé est à chaque fois identique, l'invité est mis sur un plateau, assaisonné, une pincée de sel pour servir le récit, du poivre et un peu de piment d'Espelette pour relever les débats, une pointe d'accent chantant pour que la mayonnaise prenne, le tout au four à feu vif et, surtout – surtout ! - vous n'oubliez pas de l'arroser de questions toutes les 5 secondes afin que sa peau reste tendre.

L'homme ou la femme politique sort en général rôti voire complètement cramé et est prêt à être servi non pas à la soupe mais à la vindicte populaire... et bon Apathie bien sûr !

Vous avez par exemple déclaré à J. Cheminade, je cite : « *vous êtes le prototype du candidat inutile* ».

Mais Apathie qui, qui, je dis bien qui va vous faire aller sur la lune si ce n'est J. Cheminade ? Crime de lèse-majesté, vous vous en êtes même pris à Patrick Balkany ! Mais, malheureux, vous savez ce que c'est dans les Hauts-de-Seine de s'en prendre à Patrick Balkany ?? C'est un outrage, une offense au chef d'État ! Le chef d'État des Hauts-de-Seine. Alors, estimez-vous heureux que je ne vous poursuive pas sur ce point !

Même Henry de Lesquen, cet homme profondément tolérant et tourné vers son prochain, voudrait vous voir radié du journalisme, c'est dire !

L'ensemble de la classe politique donc, mais pas que... Il y a également de nombreuses victimes collatérales : la population française dans son ensemble et vos collègues journalistes notamment. S'agissant de la population française, je vous prie de bien vouloir constater qu'elle subit depuis bien trop longtemps vos questions incessantes et souffre, en même temps que ses idoles politiques, de vos attaques répétées à leur encontre ! Oui Monsieur Apathie, la France a peur et elle a mal aux oreilles !

Quant à vos collègues journalistes, je ne prendrais qu'un exemple : votre défense bec et ongles de Jérôme Cahuzac face à Mediapart. Considérez-vous le journalisme seulement comme un plébiscite ? Fort avec les faibles, faible avec les forts Apathie ? Ou alors est-ce parce que monsieur Cahuzac est un ancien chirurgien capillaire que vous, le chauve, vous en êtes pris si violemment à Edwy Plenel ?? Ou est-ce simplement du racisme anti-moustachu ?

Je le demande à la Cour : pourquoi cet homme est-il si méchant ? Pourquoi tant de haine Monsieur Apathie ?

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les membres de la Cour,
Mesdames et Messieurs les jurés,

Pour l'ensemble de la carrière de délinquant de l'accusé, je ne vais pas requérir une peine d'emprisonnement, laissez-lui le statut de la liberté ! Néanmoins je ne vous demande pas pour autant la Clémence – je l'ai déjà – mais de prononcer à l'encontre de l'accusé une condamnation exemplaire à vocation pédagogique.

Monsieur Apathie, vous avez pour habitude de la donner mais ce soir vous allez la prendre, la leçon ! Vous allez expérimenter ce que vous avez fait subir à tant de victimes innocentes,

Jean-Michel Apathie, je requiers à votre encontre :

Une condamnation à l'écoute des podcasts de JJ Bourdin et JP Elkabbach à perpétuité ;
Ainsi qu'une injonction d'écrire cent fois dans un cahier d'écolier « *je ne couperai plus jamais la parole à mes invités* »

Il se pourrait même que vous, le cancre, vous finissiez par apprendre quelque chose.
Étonnant non ?



PLAIDOIRIE DE MAÎTRE RAFAËLE RAYMOND

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la cour,
Mesdames et Messieurs les jurés,

Qu'importe les paroles et les actes !

Quiconque, oui, je dis , bien quiconque. Le connu, l'inconnu, le grand, le petit, Laurel et Hardy, l'opulent, l'indigent, l'opprimé, l'opprimant, l'accablé, l'accablant, l'intrigué, l'intrigant, la belle, le bête et méchant, le bon, la brute et le truand. Quiconque, a droit à ce que sa cause soit équitablement entendue et défendue. C'est là le cœur de notre justice, c'est là le cœur de la profession d'avocat si jamais elle en a un.

Défendre. Défendre, encore et toujours. Aujourd'hui, la veuve et l'orphelin, demain la femme mariée et ses enfants gâtés. Ne pas juger, défendre, tel est le sacerdoce, la vocation, le ministère parfois amer de l'avocat. Dès lors, point d'escalade, je serai directe. Je ne tournerai pas autour de Pau.

Ce soir, je suis sortie de mon apathie par mon client. Ce soir, j'honore mon serment autrement que derrière mon écran. Ce soir, moi qui fais partie de la caste des avocats de tour, de ces avocats qui ne connaissent de la cour que celle que l'on ne leur fait pas ou qu'ils font si mal, je suis conviée à quitter ma cage de verre. Ce soir, sur ordre du bâtonnier, je suis commise d'office.

Qu'est-ce que cela signifie ? Si ce n'est français, parlons franc. Cela signifie qu'a priori, entre mon client et moi-même, il est plus question de mariage arrangé que de mariage d'amour. Bref, ce soir je serai sa petite avocate abhorrée.

Ceci ayant été dit, faute avouée, faute à moitié pardonnée, que la cour ne se méprenne pas sur mes

mauvaises intentions. Je ne suis pas là en train de plaider une circonstance atténuante pour justifier d'une défense défailante. Bien au contraire. Que la cour et surtout mon client se rassurent, si cela est possible...

Monsieur l'avocat général, je suis au plaisir de vous dire, qu'au moins de ce côté de la barre, vous avez été placé sur écoute d'oreilles attentives. Je dirais même plus, très attentives. Croyez-moi, je vous ai écouté, mieux, je vous ai entendu et, je n'ai qu'une seule chose à dire : merci pour ce moment. Oui, ce que j'ai entendu ne m'a pas plu, pire, cela m'a enchanté.

L'espace d'un instant, en vous écoutant Monsieur l'avocat général, en la personne de Monsieur Apathie, tel le capitaine Achab, je tenais là un gros poisson. Fini la pêche à la ligne, j'étais passée à la pêche au harpon. Sous l'assaut de vos mots, Monsieur Apathie s'était mué en Arsène Lupin de nos matins, en Pablo Escobar de nos canards, en Madoff du Paf, en Al Capone des gramophones, Mesrine des speakerines. Tel un alchimiste, vous aviez transformé le plomb en or.

L'espace d'un instant, en vous écoutant Monsieur l'avocat général, j'ai cru. J'ai cru que j'allais faire carrière, embrasser les pas de Badinter, prendre des airs de Metzner, les largesses de Vergès. J'allais faire de Dupont-Moretti un petit, emmener Henri Leclerc faire ses courses chez Michel Edouard Leclerc. Je me voyais déjà en haut de l'affiche, contre-alto du barreau, et puis, et puis, et puis... Patatras, je vous ai compris.

Sous prétexte que je porte une robe noire et que je j'appartiens à l'espèce en voie de prolifération dans les vertes prairies de Nanterre, les avocats de tours,



vous avez voulu faire de moi un maître corbeau sur un arbre perché. Toutefois, je suis au regret de vous dire que vous avez commis une toute petite erreur. Si je suis bel et bien perchée, aucun doute. En revanche, je ne suis point corbeau.

A l'inverse de mon client, cancre de renommée nationale, qui était au dernier rang à l'école, moi, j'étais au premier rang et pas à cause de mes lunettes. Je me suis donc souvenue d'une leçon qui valait bien un fromage sans doute. Je me suis souvenue que tout flatteur vivait au dépend de celui qui l'écoute. Nul ne se laissera donc abuser.

Certes, Monsieur l'avocat général est un bel hâbleur, un beau parleur, mais ce soir outre un affront aux principes élémentaires du droit pénal selon lesquels on accuse à l'Aurore et non pas au crépuscule, Monsieur l'avocat général a fait tomber le masque, derrière la flagornerie, il n'a qu'une seule ambition : faire tomber le basque.

C'est ainsi que l'accusation parait en appétit, comme appâtée par l'odeur du petit basque, comme atteinte d'une sorte de *Friday night hunger*.

L'accusation a faim, j'en suis forte aise, mais ne lui déplaît, ce soir au vu du réquisitoire qui nous a été servi, l'accusation devra se contenter de danser devant le buffet ou au mieux de quelques briques à la sauce caillou.

Que les choses soient claires, une louche de mépris, mélangée à une bonne dose d'erreur, le tout assaisonné d'un soupçon de barbarie, même bien mixés et rehaussés du talent de l'orateur ne donnent jamais une bonne condamnation. Monsieur l'avocat général j'ose le dire, en poursuivant Monsieur Apathie pour escroquerie et harcèlement s'est trompé de recette.

En premier lieu, s'agissant du chef d'accusation d'escroquerie, l'accusation a opéré une grave confusion entre les notions d'escroquerie, de

méritocratie et journalisme, ce dont la cour doit être pleinement consciente et avisée. C'est pourquoi, je me permettrai de faire quatre petits rappels à la cour.

Premièrement, permettez-moi de rappeler à l'accusation que, quoiqu'en pense les amateurs de locations saisonnières, tous les basques ne sont pas des escrocs par nature.

Les basques et les « basquettes » ne sont pas que des citoyens de troisième mi-temps cantonnés à faire claironner leur accent sur les terrains de rugby.

Les basques et les « basquettes » ont droit au respect de leurs traditions locales ancestrales. A cet égard, taxer mon client de manque d'indépendance est un affront sans nom à une tradition basque séculaire : l'indépendantisme local.

En conséquence, escroc parce que journaliste à l'accent chantant, non !

Deuxièmement, permettez-moi de rappeler que, même si cela peut surprendre je l'avoue, un homme multitâche n'est pas nécessairement un escroc.

Simplement, dans un monde où le don d'ubiquité est une qualité féminine, un homme multitâche est un homme qui assume sa part de féminité et, mon client, Monsieur Apatie est de cet acabit.

Il n'a pas peur des préjugés sexistes, il transcende les clivages, il est au-delà des genres.

Il est multi-écrans, multi-canaux, multi-stylos, multi-journaux, multi-plateaux, multi-réseaux.

Il est un Che Guevara de la cause transgenre journalistique ! Que l'accusation veille donc à modérer son propos car elle n'est pas à l'abri d'un tweet sur l'hashtag balance ton proc.

En conséquence, escroc parce que journaliste transgenre, non !



Troisièmement, permettez-moi de rappeler à l'accusation que tous les sans bac ne sont pas des escrocs, sauf à considérer comme tels Giono, Malraux, Cocteau, Apollinaire ou encore Zola. Certes, mon client a des abattis canailles. Certes mon client n'est pas estampillé « made in sciences po ». Certes, il n'a pas fait le CFJ ou le CELSA. Certes, il préfère le foie gras au quinoa. Certes il fait partie des bacs moins trois, mais cela n'en fait pas moins de lui un véritable journaliste politique de premier ordre. A cet égard, l'accusation a raillé, moqué, ironisé, goguenardé son passage chez 30 millions d'amis, mais c'est pourtant bel et bien là qu'il a tout appris de son métier d'aujourd'hui.

Au risque de déplaire à l'accusation -et ce n'est pas moi qui le dis, mais un certain Aristote- l'homme n'est rien d'autre qu'un animal politique. Partant, quitte à faire saigner les tympans de certains, appelons, une luciole une luciole, mais les Duhamel et consorts ne sont rien d'autres que des journalistes animaliers. En conséquence, escroc parce que journaliste au 30 millions d'ennemis, non !

Quatrièmement et dernièrement, permettez-moi, une fois de plus, de rappeler à l'accusation que la flatterie en ces murs ne mène à rien. L'ego de mon client en aura sûrement été lustré, mais l'accusation le dote d'un super pouvoir de manipulation qu'il n'a pas.

Pour mémoire, si les journalistes de la trempe de Monsieur Apathie devaient avoir une quelconque influence sur l'opinion publique alors : le 29 mai 2005, les français auraient répondu « oui » au référendum sur l'Europe en 2005 ; le 20 janvier 2017 Hilary Clinton serait entrée en fonction à la maison blanche et le 29 mars 2019 à 23h01 le Royaume -Uni ne devrait pas quitter l'Union européenne.

Le seul super pouvoir de mon client, ce n'est pas la manipulation des foules, c'est de savoir poser quatre questions sans respirer.

En conséquence, escroc parce que doté de capacités respiratoires hors du commun, non !

Ce faisant, la cour constatera que derrière le délit d'escroquerie, plus que la terrible méprise, il y a le profond mépris pour mon client. Mépris qui n'a eu de cesse de suinter tant est si bien que même le saint suaire n'aurait su l'éponger. La cour ne se laissera pas abuser.

En second lieu, s'agissant du chef d'accusation de harcèlement auditif, il repose sur une sérieuse mécompréhension du métier de mon client interviewer, interrupteur, en français.

D'aucuns croient que le rôle de l'interviewer est d'obtenir des réponses et d'écouter, mais c'est ici une erreur et Dieu sait que persévérer est diabolique. L'interviewer n'est pas du côté de la réponse, mais de la question. Son travail c'est l'interrogation : des questions, des questions, que des questions, toujours des questions. Or, Monsieur Apathie est, à cet égard, un employé modèle, il est un stakhanoviste de la question, un serial interviewer, un véritable sniper. A peine l'invité s'installe-t-il dans le studio que « bim », il dégage une première question, que l'invité reprenne sa respiration et « bam », il enchaîne avec une deuxième question, qu'il hésite et « boum », il est encore là ! Toujours là.

Tel le prédateur, il guette, il traque le moindre interstice de silence dans lequel s'engouffrer, le moindre bégaiement, la moindre hésitation. C'est incroyable de timing ! C'est beau comme un ballet ! Mon client est un artiste de la question ! Et voilà qu'aujourd'hui on voudrait lui reprocher de mettre trop de cœur à l'ouvrage. N'en faites pas un artiste maudit.

J'entends déjà, d'ici, le bruissement des mauvaises langues tapies dans l'ombre qui me reprocheront de passer sous silence son tic de langage. Quel tic de langage ?

Demander compulsivement et frénétiquement des preuves à ses collègues pour justifier de ce qu'ils avancent, est-ce là ce que vous nommez tic de langage ? Si tel est le cas, je suis au plaisir d'annoncer à l'ensemble de l'assistance

qu'elle doit aller consulter de toute urgence. En effet, qui fréquente les prétoires sait, sait que la preuve c'est le nerf de la guerre judiciaire. Qui fréquente les couloirs du palais sait qu'en ces murs, on ne dit pas « *Pas de bras, pas de chocolat* », mais « *Pas de preuves, pas de droit* ».

Tic de langage dites-vous ? Non, dites plutôt : « langage d'avocat ».

Puis, parce qu'il faut bien que moi-même je continue en « langage d'avocat » voici venu le temps du moment désagréable de tout procès pour harcèlement qui se respecte, je veux parler de ce moment où il appartient à l'avocat de la défense de parler du comportement des prétendues victimes. Ames sensibles, il est encore temps de sortir.

De qui parlons-nous ? Nous parlons, tout d'abord, d'hommes et de femmes politiques qui courent le micro, le plateau, l'édition. Nous parlons d'hommes et de femmes politiques qui commencent leur journée par un « *Salut les terriens* », poursuivent par un « *Sept à huit* » avant le « *20h* » et finissent leur soirée par un « *On n'est pas couché* ».

A aucun moment mon client n'est dans le racolage, bien au contraire. C'est à lui que l'on offre des dîners au Fouquet's, des invitations dans les salons de Matignon, des places dans les avions présidentiels. Or, c'est lui, toujours lui qui, face à tant d'efforts de séduction, n'a jamais cédé à la tentation, repoussant, inlassablement, ces avances tendancieuses en provenance de ces hommes et femmes politiques en quête du moindre rayon de lumière médiatique. Victimes dites-vous, vraiment ?

De qui parlons-nous ? Nous parlons, ensuite, d'auditeurs, de lecteurs et de spectateurs libres comme l'air de passer en mode avion, de nasarder l'interrupteur pour faire taire l'interviewer ou de boudier les kiosques. S'ils ne veulent pas l'entendre, qu'ils zappent et le mercato médiatique fera le reste.

En effet, ce que ne dit pas l'accusation, c'est que les prétendues victimes d'aujourd'hui ne sont rien d'autres que les bourreaux de demain de mon client. Elles ont sur lui un pouvoir de vie ou de mort médiatique.

Que mon client ne soit pas rentable, « *bankable* ». Qu'il ne fasse pas assez d'audience. Qu'il ne vende pas assez d'encarts et il sera sorti du jeu, expulsé, éjecté, chassé comme un malpropre. Telle est la réalité de la médiacratie. Telle est la réalité de Monsieur Apathie. Dès lors, qui est la véritable victime ?

En conséquence, la cour ne se laissera pas distraire par les digressions de l'accusation. Que les choses soient claires, mon client n'est pas un harceleur, c'est simplement un bon travailleur qui sait poser les questions plus vite que son ombre. S'il doit souffrir d'une seule déviance, c'est de défiance intellectuelle.

Pourtant... Oui, pourtant. Quel sort l'accusation veut-elle réserver à cet homme de voix ? A cet homme qui n'est pas avare de sa personne, de sa parole, de salive et de ses postillons ? La prison ? Non, mieux. Écoute perpétuelle des podcasts de Jean-Jacques Bourdin et de Jean-Pierre Elkabbache. Torture ! Recopiage de lignes dans un cahier d'écolier. Traitement dégradant ! Et puis quoi encore ? Écartèlement, noyade, bûcher, supplice de la roue, chaux bouillante ?

Qu'arrive-t-il à Monsieur l'avocat général ? Je le demande à la cour, je le lui demande : Que vous arrive-t-il Monsieur l'avocat général ? Êtes-vous dans l'attente d'une mutation à Guantánamo ou à Abu Ghraib ? Êtes-vous en phase d'entraînement ?

Que vous arrive-t-il ? Avez-vous oublié qu'en marge de la pyramide de Kheops, il y avait la pyramide de Kelsen ? La hiérarchie des normes ? Avez-vous oublié l'article 3 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales : « *Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.* »

Fort bien, je laisse Monsieur l'avocat général à ses absences et à son Alzheimer précoce, mais de ce côté de la barre « Ici, on s'honore d'être citoyen » et la justice doit être rendue au nom du peuple.

Je pose donc la question : quelle justice voulez-vous incarner ? Quelle justice voulons-nous incarner ? Voulons-nous d'une justice qui torture, qui humilie, qui supplicie, qui martyrise ? Qui se méprend et qui méprise ? Est-ce cela que nous voulons incarner ?

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs de la cour, Mesdames et Messieurs les jurés, je n'attendrai pas toute la sainte journée de voir en vous le doute s'immiscer. Je vais donc vous parler en langage de procureur : « *Les juges de la nation ne sont que la bouche qui prononce les paroles de la loi, des êtres inanimés, qui n'en peuvent modérer ni la force ni la rigueur.* ».

« *Pour chaque délit le juge doit faire un syllogisme parfait* » : une règle, des faits, une conclusion.

Or, aujourd'hui, les données du syllogisme sont simples. Nous avons une règle : en droit, le doute bénéficie à l'accusé.

Nous avons des faits : en l'espèce, ce n'est pas moi qui le dis, mais l'accusation mon client est un journaliste douteux qui s'étonne de tout, doute de tout, de tout le monde, tout le temps.

Conclusion ? Refuserez-vous à mon client, ici présent, Monsieur Jean-Michel Aphantie, le bénéfice de ce doute dont il parsème toutes ses interventions ? Refuserez-vous à mon client, ici présent, le bénéfice de ce doute que l'accusation n'a eu de cesse de semer ? Refuserez-vous à mon client, ici présent, le bénéfice d'un principe fondamental du droit pénal ? Franchirez-vous le Rubicon ? Telle est désormais la question.



DROIT DE RÉPONSE DE L'ACCUSÉ

JEAN-MICHEL APHATIE

Je vais essayer de ne rien rajouter à ma défense qui était parfaite. Donc je vais vous parler d'autre chose. J'ai failli demander à mes amis Jean-Pierre Elkabbach et Jean-Jacques Bourdin de m'accompagner ce soir. Ils n'étaient pas libres, j'ai eu de la chance. Quand il m'a été proposé d'assister à mon procès il y a de cela quelques semaines, j'ai accepté avec plaisir parce que ça ne m'était jamais arrivé et j'étais curieux de voir la chose.

En me voyant ce soir parmi vous, j'ai compris le sens de mon procès. Je le savais, je n'ai été que le prétexte d'une réunion d'avocats d'un barreau important qui attend depuis 30 ans la visite du ministre de la Justice qui viendra bien un jour... Persévérez ! Persévérez ! Et j'ai été aussi le prétexte, je n'y avais pas réfléchi, mais je suis heureux de l'avoir constaté, le prétexte au déploiement de formes d'éloquence qui montre que le barreau de Nanterre a de beaux jours devant lui, puisque ce que j'ai entendu m'a paru de grande qualité. Mais j'y reviendrai. Au milieu, je vous dirai, je n'en ai pas pour trop longtemps, ne vous inquiétez pas... Deux petites choses sérieuses sur le métier que je fais, donc qui est l'escroquerie du journalisme... Tout n'est pas faux dans cette appellation un peu complexe.

La première, je vous le dis parce que ça m'a toujours amusé... je ne me destinais pas du tout à être intervieweur. Quand je me suis dirigé vers ce métier, après quelques recherches personnelles qui ont été rapportées par l'avocat général dont je salue l'enquête précise et rigoureuse, je crois d'ailleurs que c'est moi qui vous ai fourni à peu près tous les éléments, vous les avez restitués correctement, ce qui est déjà beaucoup vous savez.

Tous les journalistes qui n'y arrivent pas donc bravo !

Quand j'ai pensé que le journalisme pourrait être mon activité et je n'ai jamais pensé qu'au journalisme politique... J'ai fait un petit détour par d'autres formes de journalisme, le cocker en étant une, mais c'était purement alimentaire. J'avais la volonté d'être, je l'ai toujours d'ailleurs, d'être plutôt un analyste qu'un intervieweur.

J'ai des envies précises, des idées précises de choses dont il me semble... Tous les gens qui ont un ego un peu surdéveloppé le pensent, des choses qui n'ont jamais été faites mais qui ont bien sûr été faites.

Mais enfin, j'ai des idées précises que j'espère mettre en œuvre un jour. Bref, je me suis retrouvé intervieweur un peu par hasard. Ce n'était pas tellement ce que j'avais envie de faire ou je ne m'étais pas projeté là-dedans, et faisant ce métier, j'ai réfléchi beaucoup à ce que devaient être les questions et les réponses.

Vous n'avez pas restitué incorrectement les choses en disant que l'important, c'était de poser des questions. Mais on m'a souvent reproché d'interrompre les gens et je me souviens notamment sur France-Info, c'est un peu moins vrai, mais un peu tous les matins, le directeur de la rédaction de RTL me disait : « *t'interromps, t'interromps, t'interromps* ». Et puis je lui montrais à ce moment-là des courriers ou des mails, ou des réactions d'auditeurs qui disaient : Mais vous l'avez laissé parler, il vous a raconté n'importe quoi, vous l'avez pas assez interrompu... Et donc je me suis fait à l'idée que tout ça était bien subjectif.



La deuxième chose que je voulais vous dire, et là un peu plus sérieusement, enfin à peine, parce que je m'en moque un peu... J'ai investi beaucoup moins de moi-même qu'il a semblé à certains. C'est la notion de preuves que j'ai beaucoup avancé dans la ténébreuse et fantastique affaire Cahuzac.

Moi, personnellement, je n'ai jamais pensé que Jérôme Cahuzac était un honnête homme ou un malhonnête homme. Ça m'était un peu égal, je m'en moquais un peu. Je connaissais à peine Cahuzac et je n'avais aucun lien avec lui. En revanche, j'ai toujours été frappé et j'y ai vu comme la marque d'une dérive, d'un affaissement, d'un affaiblissement et d'un danger, le fait qu'un organe de presse, Mediapart en l'occurrence, contre lequel je n'ai rien, et Edwy Plenel en particulier, qui m'a embauché au Monde et avec qui j'ai travaillé dans une complicité réelle pendant le temps où j'étais au Monde qui a été assez bref, mais quand même... N'ayant rien contre Mediapart et rien contre Edwy Plenel, j'ai été un

peu suffoqué de voir que l'on pouvait accuser quelqu'un sans apporter la moindre preuve de son accusation.

Mediapart publie son premier papier le 4 décembre 2012. Jérôme Cahuzac est l'invité de RTL le 5 décembre 2012 et avant d'entrer en studio, Jérôme Cahuzac, livide, nerveux, me dit à moi, uniquement à moi, personne d'autre n'a entendu : « *Ils ne me lâcheront pas* ». Et moi cette phrase m'a quand même paru curieuse et je lui ai répondu : « *Mais si vous n'avez rien à vous reprocher, ils vous lâcheront* » et lui n'a pas répondu. J'ai compris déjà qu'à ce moment-là...

5 décembre, 7 décembre, puis 8 décembre 2 éditos de grands journalistes seront écrits de la manière suivante : il est important pour que cesse le trouble public que crée l'affirmation de Mediapart, il est important que Jérôme Cahuzac obtienne de la banque suisse qui est citée je ne sais plus laquelle c'était... qu'il obtienne l'attestation de

cette banque qu'il n'a pas de compte chez elle. C'est-à-dire que des journalistes connus, réputés, qui continuent d'écumer les plateaux, demandaient à l'accusé de prouver son innocence. Et ça, ça m'a paru inacceptable.

Il m'a paru inacceptable que le journalisme puisse être fait comme ça. Et il m'a paru inacceptable que la société, par poujadisme, accepte cela. Donc, je me suis mis dans la bataille en disant qu'il appartenait à Mediapart d'apporter la preuve de ce qu'ils avançaient parce qu'aussi extraordinaire que cela paraisse, Mediapart est un journal dans lequel on a publié des choses de manière affirmative, sans les prouver en rien. Et ça, c'est un problème qui n'est pas sur Mediapart. Plenel, Arfi, je m'en fous... C'est un problème qui concerne la société tout entière.

Qu'on accuse quelqu'un d'une turpitude, c'est normal, c'est nécessaire, et la presse doit servir à ça. Mais l'accuser sans apporter quelque chose qui démontre que ce que l'on dit est une réalité, ça c'est insupportable.

J'ai toujours regretté que trop peu de journalistes me soutiennent dans ce combat que j'ai finalement perdu parce que ce couillon de Cahuzac était menteur comme un arracheur de dents. Donc évidemment... Du coup j'ai pris un peu cher, un peu trop... On s'en fout un peu, ce n'est pas très grave d'ailleurs, mais enfin j'ai regretté que très peu de journalistes me suivent et j'ai pensé, ... c'est pour ça que j'ai voulu introduire cette parenthèse un peu sérieuse, que les avocats que vous êtes pouvaient être sensibles à ce type d'argumentation. Et si vous ne l'êtes pas, ce n'est pas très grave. Mon avocate commise d'office m'a suggéré une autre formule que je ne reprendrais pas.

Alors je n'ai pas bien compris un physique d'expert-comptable, ... évidemment, comme il n'y a pas d'expert-comptable dans la salle, c'est facile monsieur l'avocat général, de vous moquer d'eux. Mais enfin bon, je n'ai pas bien compris ce que c'était.

Le François Hollande du journalisme, bon... Pourquoi ne serait-ce pas un compliment, hein ? Je, je ne sais pas trop ce qu'il faut en dire.

Nous avons une chose en commun qui est importante, c'est que moi et vous, nous aimons notre métier. Nous l'avons choisi, très probablement. Moi, je l'ai choisi. Pour beaucoup d'entre vous, j'espère que c'est aussi le cas parce que nous savons que ce sont des métiers qui ne sont pas très producteurs de richesse, pas directement en tout cas, mais qui sont utiles à la société, qui servent à quelque chose. Et moi, je suis content d'avoir réservé mon temps professionnel qui est tout de même assez important à quelque chose qui me paraît utile. Et je pense que c'est la même chose pour vous.

Des avocats, j'ai eu un peu de pratique, pas beaucoup. Il m'est arrivé, quand j'ai eu des démêlés avec un employeur, de faire appel à un avocat. J'ai un de vos confrères en tête qui m'a brillamment défendu. J'ai compris que chaque fois qu'ils me disaient bonjour, ça me coûtait cher, mais bon, ça fait partie du métier. C'est comme ça.

Je sais aussi, je l'ai expérimenté à d'autres occasions, parce que des assemblées comme celle-ci, j'y ai déjà participé ou j'y ai déjà assisté. Je sais aussi que vous êtes les défenseurs de cette belle chose, de l'éloquence, de la parole, du bon mot. Et que l'oralité est importante. Parce que qui dit oralité dit écrit.

J'ai noté que nos deux avocats avaient fait l'effort d'écrire ce qu'ils ont dit, qu'il y avait dans tout cela beaucoup de talent, beaucoup de conviction, beaucoup d'esprit de spiritualité. Que les Basques tombent... Fallait y penser à celle-là ! Alors basque et basquette ça m'a laissé plus sceptique parce que c'est basque et basquaise. Mais peut-être y'avait-il un jeu de mot... Je n'ai pas bien compris. Donc faire vivre la langue, avoir l'amour de la parole, c'est important, et puis c'est utile, je le redis, le bâtonnier l'a dit. Tout le monde doit être défendu. L'effort, ça leur coûte cher. Moi, je ne suis pas fort, ça m'a coûté cher aussi, je sais de quoi je parle. Les faibles ça

leur coûte pas cher, quelquefois ça leur coûte rien, mais bien sûr ils doivent être défendus et c'est ce que vous faites et c'est très bien.

Et puis l'actualité récente nous a montré aussi que des salopards ou des branches de salopards, il fallait les défendre et pas à moitié. Il fallait les défendre avec conviction. Parce que ça ne se marchande pas.

Quelqu'un qui est accusé doit être défendu. J'ai été, peut-être certains d'entre vous aussi, horrifié de voir que dans notre société des personnes, pas toujours des moines, ne comprenaient pas que même un salopard méritait d'être défendu. Que même un salopard avait une mère, et qu'on pouvait parler dans un prétoire de la douleur de cette mère, même si ça pouvait blesser des victimes et des parents de victimes, parce que la vie est comme ça, parfois très dure. Et nous sommes dans ces temps-là. Et le métier que vous faites de ce point de vue, a un sens.

Plus la société est dure et plus les avocats seront utiles, au moins autant que les journalistes, c'est vous dire si dans mon esprit, c'est important. Merci.

Montesquieu, De l'Esprit des lois, livre XI, chapitre VI (1748).

C. Beccaria, Des délits et des peines.











MENTIONS LEGALES

Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite des auteurs – détenteurs des droits :

- *L'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Bâtonniers ;*
- *L'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Secrétaires de la Conférence ;*
- *Les Invités, chacun pour ce qui le concerne, concernant les droits de réponse des Accusés ;*
- *Monsieur Philippe CLUZEAU concernant les photographies.*

Conception et réalisation

Un grand merci à ceux sans lesquels cette collection d'ouvrage n'aurait pas pu voir le jour :

- *Monsieur le Bâtonnier Vincent MAUREL pour l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Maître Antoine CHRISTIN pour l'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Monsieur Pierre MARKHOFF et Madame Cyriane VICIANA pour LEGI TEAM.*

ISBN : 978-2-913463-66-0



PHOTON SPRECKELSEN

**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE